



*Territories of Co-responsibility International Network
Réseau International des Territoires de Coresponsabilité
Rede Internacional dos Territórios de Co-responsabilidade*



Construire la Coresponsabilité Avec les Citoyens des Territoires Européens

co-acte

Projet cofinancé
par le programme
Europe pour les
citoyens de l'Union
européenne



**Proposition d'une feuille de route pour évoluer vers la
coresponsabilité pour le bien-être de tous
et mieux répondre aux objectifs 2020, 2030 et 2050**

- Synthèse des résultats de CO-ACTE -

Troisième version

(intégrant les conclusions de la Réunion de Charleroi les 28, 29 et 30 septembre 2016)



Table des matières

Origines de cette feuille de route	3
Pourquoi cette feuille de route	3
Ses principales conclusions	4
Ses principales propositions	5
Le plan d'action de TOGETHER pour la promotion de la feuille de route	6
Annexe 1 : La démarche SPIRAL	7
Annexe 2 : Le projet CO-ACTE	9
Annexe 3 : Continuité et systématisation des démarches SPIRAL et CO-ACTE (volet 1 de la feuille de route)	17
Annexe 4 : Le cadre de la co-expérimentation pluri-niveaux (volet 2 de la feuille de route)	18
5.1- Le cadre conceptuel	18
Le cadre conceptuel de base	18
Les apports complémentaires du projet CO-ACTE	18
5.2- Le cadre organisationnel	21
La nécessité d'organiser la concertation multiniveaux	21
Les caractéristiques à rechercher pour une structuration territoriale de la concertation	23
Les plus-values attendues d'une bonne articulation entre structures de démocratie représentative et de démocratie collaborative	24
5.3- Eléments de réflexion sur le cadre opérationnel	25
Comment se pose le problème	25
L'exemple de LEADER	26
Un cadre opérationnel à quatre niveaux	28
Annexe 4 : Eléments de réflexion sur la capitalisation et l'appropriation collective (volet 3 de la feuille de route)	29
Annexe 5 : Nature, fonction et constitution d'un Comité de Pilotage pour le suivi de la feuille de route	30
Annexe 6 : La vision du bien-être de tous selon les citoyens (résultat de SPIRAL)	32
Annexe 7 : Les mesures à prendre pour assurer la coresponsabilité pour le bien-être de tous selon les citoyens (résultat de CO-ACTE)	33

Origines de cette feuille de route

La feuille de route **pour évoluer vers la coresponsabilité pour le bien-être de tous**, proposée par le **réseau TOGETHER**, est le résultat d'un long processus de co-construction, impliquant des citoyens, des organisations de la société civile et les pouvoirs publics locaux et régionaux de régions d'une vingtaine de pays européens et africains, ainsi que les autorités nationales de certains de ces pays. Initié il y a 10 ans au sein du Conseil de l'Europe dans l'objectif de **promouvoir la coresponsabilité pour le bien-être de tous sans exclusion ni discrimination dans les territoires**, en accord avec sa stratégie de cohésion sociale, ce processus a conduit à élaborer progressivement un cadre méthodologique commun. Du nom de SPIRAL, il s'appuie sur une définition du bien-être de tous par les citoyens eux-mêmes. Il est aujourd'hui partagé par les quelque 400 territoires qui s'en inspirent et l'alimentent, dits « Territoires de Coresponsabilité », organisés formellement depuis 2013 en réseau, le réseau TOGETHER.. (voir annexe 1)

Depuis 2015, ce processus s'est élargi à l'identification des politiques publiques qui, selon les citoyens et les acteurs locaux, publics et privés, seraient nécessaires à d'autres niveaux pour que la coresponsabilité pour le bien-être de tous s'inscrive de manière durable dans la société. Ceci a été réalisé dans le cadre du projet CO-ACTE cofinancé par le programme « L'Europe pour les citoyens » de l'Union Européenne. (voir le compte rendu du projet en annexe 2)

La feuille de route présentée ici en est la synthèse. Elle fera l'objet de débats complémentaires lors de la Troisième Rencontre Internationale des Territoires de Coresponsabilité qui se tiendra à Braine-l'Alleud, près de Bruxelles, les 2, 3 et 4 novembre 2016. Elle sera ensuite présentée et mise en débat avec les autorités publiques concernées aux niveaux européen et national le 4 novembre après-midi à la salle JDE70 du Comité des Régions.

Pourquoi cette feuille de route

En 2015, à mi-parcours des objectifs de l'Union Européenne pour 2020, les Etats Membres des Nations Unies se sont donné 17 objectifs du développement durable pour 2030. Au même moment, la COP21 fixait pour 2030 et 2050 des objectifs ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre afin de limiter le réchauffement de la planète, validés par les 177 pays signataires de l'Accord de Paris. Comme il est reconnu dans les textes de ces divers engagements, la possibilité d'atteindre de tels objectifs repose avant tout sur l'implication effective de tous les acteurs, publics et privés et des citoyens. Ils nécessitent une action concertée depuis le niveau local jusqu'au niveau planétaire.

La notion de coresponsabilité pour le bien-être de tous, générations futures incluses, semble être celle qui traduit le mieux cette nécessité et qui peut être la mieux entendue et partagée par un grand nombre d'acteurs et de citoyens¹. Elle correspond de fait à des pratiques qui émergent un peu partout dans les rapports économiques et de gouvernance : coresponsabilité entre fournisseurs et usagers de biens et services (alimentation, santé, habitat, et.), coresponsabilité dans la lutte contre le gaspillage et les formes de réutilisation et de recyclage, coresponsabilité dans la reconversion énergétique, coresponsabilité dans l'inclusion sociale des personnes en difficultés, coresponsabilité dans les choix qui sont faits en termes de dépenses publiques, coresponsabilité dans les modes de gouvernance multiacteurs, coresponsabilité dans la gestion des biens communs, etc.

¹ On entend par coresponsabilité pour le bien-être de tous, générations futures incluses, le partage généralisé du sentiment de responsabilité pour la communauté des humains et la planète Terre, sans exclusion ni discrimination, sa concrétisation dans la pratique quotidienne, individuelle et collective, et sa systématisation dans l'organisation politique, juridique et socio-économique de la société (cf Statuts de Together).

Ces pratiques mettent en évidence les gains considérables qu'une approche de coresponsabilité apporte : a) sur le plan social par la création de nouveaux emplois et les liens sociaux qu'elle génère ; b) sur le plan économique par un meilleur ciblage des biens et services, une meilleure valorisation des ressources et une meilleure efficacité dans leur utilisation (y compris le temps de travail), c) sur le plan environnemental par une gestion participative de l'espace et des paysages, de nouveaux rapports à la nature et un meilleur partage des engagements, d) sur le plan humain par le sens qu'elle donne aux actions que chacun réalise à son niveau. La coresponsabilité est en ce sens elle-même génératrice de cohésion sociale et de bien-être. Ses plus-values sont donc des éléments essentiels pour atteindre les objectifs 2020, 2030 et 2050 internationalement reconnus.

Ces initiatives restent toutefois encore limitées, trop souvent isolées et finissent par s'essouffler, sans parvenir à inscrire durablement la coresponsabilité pour le bien-être de tous dans la société comme une référence et une pratique partagées. Plusieurs causes expliquent cette situation, comme, par exemple, le décalage entre la temporalité des initiatives et celle des institutions, le fonctionnement administratif et par secteur des politiques publiques, les modes de financement et de contrôle basés sur les dépenses plutôt que sur les résultats recherchés et les impacts, les modes d'appel à propositions favorisant la compétition plutôt que la recherche de complémentarités et de synergies, l'insuffisance d'écoute et de prise en compte des avis des acteurs porteurs des informations adéquates dans les prises de décisions, etc. Plus que jamais, le besoin se fait sentir de repenser les politiques publiques autrement, afin que, outre leur fonction de garant des droits fondamentaux, elles soient conçues comme des facteurs de facilitation et d'encouragement de la coresponsabilité pour le bien-être de tous.

Ses principales conclusions

Pour répondre à ce besoin, le réseau international TOGETHER conduit depuis 2015 une large consultation avec les citoyens, les organisations de la société civile et les autorités publiques. Les conclusions qui en ressortent mettent en évidence la nécessité de compléter la démocratie représentative par d'autres formes essentielles pour promouvoir la coresponsabilité pour le bien-être de tous qui, ensemble, pourraient être les ingrédients d'une véritable intelligence collective à l'échelle de la société :

1. **Continuer à construire de manière plus systématisée une vision partagée du bien-être de tous** et ce que cela implique à partir d'une démarche introspective et prospective individuelle et collective sur des questions ouvertes, conduite avec l'ensemble des citoyens. Comme le mettent en évidence les processus réalisés avec SPIRAL et le projet CO-ACTE, cette démarche met en lumière les aspirations réelles et de bon sens des citoyens, indépendamment de tous les stéréotypes véhiculés dans la société. Elle est essentielle pour promouvoir à l'échelle de la société des objectifs qui soient en phase avec ceux du développement durable : rôle clé des dimensions immatérielles du bien-être (équité dans l'accès aux ressources et dans les revenus, lien social, reconnaissance, sens, équilibre personnel, temps disponible, participation, dynamiques collectives, etc.), au-delà des dimensions matérielles, promotion d'un nouveau rapport à la nature et à l'environnement, de la concertation dans l'utilisation des espaces, révision de la conception du temps, etc.
2. **Faciliter l'émergence de processus de démocratie collaborative au niveau local depuis la conception des actions jusqu'à leur réalisation (co-action) et leur coévaluation** tout en promouvant les échanges d'idées et de pratiques entre territoires afin de : 1) valoriser le potentiel de créativité considérable des acteurs locaux, et 2) faire émerger des solutions concrètes, souvent inédites, pour répondre aux objectifs du développement durable.
3. **Tirer les enseignements des pratiques de terrain et les intégrer dans le fonctionnement de la société** en promouvant des processus de réflexion sur des thèmes majeurs d'avenir avec les méthodes de démocratie délibérative, inclusives de la diversité des expertises, des sensibilités et des formes d'intelligence. Ces enseignements seraient alors formalisés sous la forme de chartes ou de recommandations s'appuyant sur les textes déjà approuvés au niveau

international, comme la Convention européenne des droits de l'homme, la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, la Charte sociale européenne, la Charte des droits sociaux des Nations Unies ou la Charte sur les responsabilités sociales partagées du Conseil de l'Europe, la Charte des paysages, etc.

Ainsi, il sera possible de parvenir à une plus grande pertinence des décisions politiques et un élargissement de l'action publique à la sphère citoyenne et associative par les multiples formes de partenariat, bénévolat, échanges de temps, etc.

Pour plus d'informations sur les conclusions de la feuille de route voir I. (?)

Ses principales propositions

Afin d'affiner ces conclusions, il est proposé une **feuille de route au niveau européen et extra-européen consistant à lancer un processus expérimental** impliquant les niveaux local, régional, national et européen voire au-delà, autour de 3 volets complémentaires :

- **Volet 1 : Une systématisation des approches de la définition du bien-être de tous** par les citoyens et de ce qu'elles impliquent, dans la suite du processus initié par le réseau TOGETHER. Ceci se ferait en dégageant des moyens qui permettent d'aller au bout de la démarche et de mettre en valeur ses plus-values potentielles, dans les territoires et pays souhaitant la mettre en œuvre. (voir annexe 3)
- **Volet 2 : L'expérimentation d'une politique de soutien aux démarches collaboratives locales sur des principes de coresponsabilité par rapport à l'objectif de bien-être de tous** et d'autonomie dans les décisions prises localement pour y parvenir. L'expérimentation concernerait non seulement les processus collaboratifs locaux, mais également l'expérimentation de formes de gouvernance collaborative nouvelles permettant de dépasser les freins ci-avant mentionnés. Cette expérimentation pourrait prendre la forme d'appels à projets lancés au niveau européen pour des politiques de soutien décentralisées dans les régions (de l'UE dans le cadre des fonds structurels et hors UE dans le cadre des politiques de voisinage et de coopération). (voir annexe 4)
- **Volet 3 : L'expérimentation d'une approche de démocratie délibérative visant à intégrer les enseignements de terrain sur 2 ou 3 thèmes majeurs et/ou d'actualité** comme les biens communs, le revenu universel et les migrations ou d'autres à définir, avec l'objectif d'aboutir à des chartes sur ces thèmes, construites sur la base d'un large consensus. (voir annexe 5)

Ce processus expérimental pourrait être conduit sur une période de quelques années (à préciser). Il ferait l'objet d'une analyse partagée des résultats avec les différentes composantes de la société (citoyens, gouvernements aux différents niveaux territoriaux, monde économique, etc.) sous une forme à définir et avec des règles d'écoute et d'intelligence collective qui seraient précisées au fur et à mesure. Un **comité de pilotage** serait mis en place à cet effet dont les modalités de constitution et de fonctionnement restent à définir (voir annexe 6). On veillera en particulier à ce que l'apprentissage se fasse dans une dimension internationale, étant donné que la diversité des cultures et des cadres légaux conduit à des solutions variées qui peuvent être source d'inspiration entre les pays. Dans cet esprit, cette expérimentation pourrait être élargie à d'autres régions du monde, voire au niveau des Nations Unies.

L'objectif, à terme, serait d'identifier de la manière la plus consensuelle possible les formes de gouvernance qui semblent être les plus adéquates face aux défis que l'humanité doit pouvoir relever au cours de ce siècle et de les promouvoir avec l'ensemble des parties prenantes intéressées.

Le plan d'action de TOGETHER pour la promotion de la feuille de route

A court terme et dans les prochaines années, le Réseau TOGETHER envisage de :

1. Engager un dialogue avec les autorités publiques européennes et mondiales (internationales ?) pour préciser l'intérêt, le contenu et les conditions de réalisation de la feuille de route dans ses trois volets. La réunion du 4 novembre 2016 au Comité des Régions sera un premier événement pour initier ce dialogue.
2. Obtenir une reconnaissance et un appui régulier pour assurer la continuité et le développement des démarches SPIRAL et CO-ACTE pour le volet 1 de la feuille de route, notamment pour son financement permanent.
3. Etablir des partenariats avec d'autres réseaux ainsi que les gouvernements et organisations internationales intéressées, pour co-animer un processus d'expérimentation et d'apprentissage d'approches collaboratives dans les territoires soutenu par des modes de gouvernance collaborative (volet 2 de la feuille de route).
4. Jeter les bases d'une capitalisation et appropriation collective des enseignements par une approche de démocratie délibérative en partenariat avec les organisations qui en ont l'expérience (volet 3 de la feuille de route) ;
5. Aller vers la constitution d'un comité de pilotage inter-réseaux et institutions publiques pour le suivi de la feuille de route.

Ce plan d'action implique de préciser plusieurs questions méthodologiques majeures et donc de se doter d'un programme de recherche, notamment sur les modes de construction, de partage et validation des connaissances concernant le progrès dans la société. Un tel programme est à concevoir de manière ouverte en invitant toutes les personnes et organisations intéressées à y participer.

Annexe 1 : La démarche SPIRAL

1. Initiée par le Conseil de l'Europe en 2005 dans le cadre de sa stratégie de cohésion sociale qui définit cette dernière comme étant la capacité de la société à assurer le bien-être de tous par la coresponsabilité, la démarche SPIRAL vise à développer la coresponsabilité pour le bien-être de tous au niveau local à partir d'une définition du bien-être par les habitants eux-mêmes. Elle est aujourd'hui développée par le Réseau TOGETHER des Territoires de Coresponsabilité qui s'en saisissent.

2. La démarche SPIRAL s'appuie sur deux formes de démocratie locale, complémentaires de la démocratie représentative :

- a) **La démocratie directe pour construire une vision partagée du bien-être de tous** suivant une démarche introspective et prospective, individuelle et collective dont l'authenticité est garantie par l'application de 5 principes fondamentaux:
- Le droit à la parole égal pour tous, garanti par une approche individuelle puis collective
 - La liberté d'expression garantie par des questions ouvertes et non fermées. 3 questions sont posées : 1) qu'est-ce qu'est pour vous le bien-être ? 2) qu'est-ce qu'est pour vous le mal-être ? et 3) que faites-vous ou pouvez-vous faire pour votre bien-être et le bien-être de tous ?
 - L'expression directe des citoyens sans intermédiaire (chacun parle pour soi-même), garantie par la formalisation des questions et la conduite du processus ;
 - La transparence dans les synthèses garantie par la participation de tous en reprenant la grille construite à partir de la parole de tous les citoyens depuis 2005 ;

Appliquée à l'échelle de territoires avec divers groupes d'habitants, cette démarche a conduit à l'élaboration progressive d'une base de données de toutes les réponses des citoyens (plus de 12000 citoyens impliqués jusqu'à présent), permettant de mettre en évidence le sens que les êtres humains donnent au bien-être, par catégorie (âge, sexe, CSP,...) depuis le niveau local jusqu'au niveau global. Ainsi chaque groupe de citoyens, chaque communauté d'habitants d'un village, d'un quartier, d'une ville, d'un pays ou d'un continent dispose de sa propre vision du bien-être permettant aux personnes et acteurs concernés de repenser ensemble leurs actions par rapport à ces attentes.

De la vision globale du bien-être de tous il ressort des dimensions jouant un rôle majeur dans le bien-être individuel et collectif, notamment :

- la relation aux autres et à la société : relations avec les proches, solidarité dans la société, inclusion dans le sens d'avoir un rôle reconnu, reconnaissance par les autres.
- la participation citoyenne, génératrice de sens de la vie et de bien-être
- l'autonomie dans l'organisation des temps de vie et des parcours de vie, facteurs d'équilibres personnels
- les équilibres sociétaux comme facteurs de paix et de bien-être partagé: équité dans les revenus et l'accès aux ressources, mobilité sociale, paix et cohésion sociale....
- la bonne gouvernance : démocratie avancée, justice, transparence, écoute, adaptabilité
- le cadre de vie : lieux de vie sociale, accessibilité des services, paysages, propreté, esthétique, équilibre dans la relation à la nature et l'environnement,...

- et l'accès aux moyens de vie avec un accent mis sur les critères qualitatifs ; alimentation saine, santé, logement décent, éducation à la vie, emploi épanouissant, revenu sécurisé, mobilité

Pour plus d'information voir la synthèse de la vision globale du bien-être de tous en annexe 6.

Ces éléments invitent à revoir les choix qui sont faits et la façon dont organisées et réalisées les actions. Ils mettent en évidence le rôle majeur de la coresponsabilité comme facteur de bien-être dans toutes ses dimensions.

b) **La démocratie collaborative pour construire la coresponsabilité pour le bien-être de tous** entre les acteurs publics et privés au niveau local. Portée par une plateforme mutliacteurs représentative des différents acteurs du territoire elle est organisée en 8 phases successives :

- 1- la constitution du sujet (Plateforme Multiacteurs ou groupes de citoyens) ;
- 2- La co-construction d'une vision partagée du bien-être de tous comme objectif de progrès telle que décrite ci-avant;
- 3- le co-diagnostic des besoins de transformation pour évoluer vers le bien-être de tous et ce que cela implique en termes de promotion de la coresponsabilité ;
- 4- La réflexion partagée des voies possibles pour ces transformations;
- 5- La codécision sur les choix de stratégie et d'actions et sur le partage des responsabilités pour les réaliser ;
- 6- La coaction dans leur réalisation ;
- 7- la co-évaluation des résultats et impacts et des améliorations à introduire ;
- 8- Le bilan du processus et la préparation du cycle suivant.

Trois cycles se succèdent ainsi : au sein de la Plateforme Multiacteurs, puis avec tous les citoyens et acteurs du territoire et enfin à l'échelle interterritoriale.

Chaque Plateforme Territoriale est autonome dans la façon de construire ces processus collaboratifs et dans le choix des phases et des cycles développés en priorité. Cependant le partage de ce cadre de référence commun permet une appréciation, une capitalisation et une appropriation collectives des acquis et méthodes les plus intéressants selon les contextes spécifiques de chaque territoire. C'est ainsi un capital de savoirs partagés qui se construit avec le temps dans chaque territoire et au niveau global, grâce notamment à un réseau de facilitateurs présents dans tous les territoires de coresponsabilité et de dynamiseurs SPIRAL dans chaque pays.

Annexe 2 : Le projet CO-ACTE

3. Face aux limites des possibilités de transformation au niveau local, depuis 2015 le processus a été élargi à une réflexion pour identifier ce qui fait défaut dans la société globale pour parvenir à la coresponsabilité pour le bien-être de tous.

a) La co-construction des propositions avec les citoyens

4. Dans un premier temps nous avons recouru à une approche de démocratie directe avec les citoyens suivant les mêmes principes de la démarche introspective et prospective de SPIRAL et avec une seule question ouverte. Sa formalisation a varié suivant le niveau d'implication dans la démarche SPIRAL et le niveau d'entendement des personnes impliquées. Dans certains cas cela a été « qu'est-ce qui fait défaut pour pouvoir parvenir à la coresponsabilité pour le bien-être de tous ? ». Dans d'autres « si vous aviez un pouvoir de codécision quelle(s) décision(s) vous prendriez en priorité pour aller vers la coresponsabilité pour la bien-être de tous.

5. Entre octobre 2015 et octobre 2016 ... groupes de citoyens représentant près de 2000 citoyens ont répondu à cette question de manière individuelle et collective. L'ensemble des résultats sont disponibles sur le WEB à la page....

6. Il en ressort un certain nombre de propositions qui font écho aux critères de bien-être exprimés par les citoyens, même si elles peuvent apparaître parfois utopiques dans leur formulation:

- L'assainissement de la démocratie représentative par des règles éthiques reconnues et partagées et l'instauration de formes de démocratie complémentaires : démocratie directe, collaborative, délibérative.
- L'instauration d'un revenu universel pour tous et d'un plafonnement des revenus ;
- L'égalité dans les échanges
- Une révision du rapport au temps, en donnant toute sa place au bénévolat et à l'action citoyenne, et en reposant le problème de l'affectation du temps de vie
- Une révision du rapport à l'espace comme un bien commun conçu et géré dans la concertation
- Une révision des rapports à la nature et à l'environnement, incluant la transition énergétique vers les énergies renouvelables, le zéro déchet, etc.
- L'arrêt total de production d'armes, condition indispensable pour mettre fin à leur utilisation et aux formes de violence que cela permet.
- Une alimentation saine pour tous et la généralisation de l'agriculture biologique (arrêt d'utilisation des pesticides et herbicides)
- La santé pour tous
- La mobilité douce
-

.(Pour plus de détails voir la synthèse en annexe 2).

b) La confrontation avec les expériences de terrain et les 4 réunions thématiques

7. Si certaines de ces propositions se retrouvent dans les débats en cours, d'autres semblent plutôt utopiques et irrecevables, en tout cas dans le contexte actuel. Pourtant on observe un peu partout des initiatives qui vont dans le même sens. Par exemple :

- Certaines villes ou communes rurales fonctionnent avec des formes de démocratie directe et/ou collaborative.
- Les banques du temps pratiquent l'égalité dans les revenus puisque le temps de travail a toujours la même valeur qu'il s'agisse d'un ouvrier ou d'un cadre supérieur.
- Le réseau BIEN (Basic Income Earth Network) préconise depuis les années 1970 un revenu universel et inconditionnel à l'échelle planétaire. Quelques territoires le pratiquent déjà à l'échelle locale avec des effets de dynamiques sociales riches d'enseignements.
- L'économie du don et du bénévolat, basée sur le sens de l'action plutôt que la rémunération est déjà une réalité (voir les exemples des incroyables domestiques, des producteurs de logiciels libres, etc.)
- Les monnaies locales se répandent dans les villes pour favoriser l'économie de solidarité locale
- La gestion concertée de l'espace et des paysages ainsi la gouvernance partagée des biens communs (terres, habitat, eau, etc.) est une réalité de plus en plus répandue
- La reconversion énergétique intégrale vers les énergies renouvelables a déjà été réalisée par certaines communes
- Le zéro déchets, zéro pesticides et herbicides sont des objectifs que se fixent des communes de plus en plus nombreuses
- Les villes santé promues par l'OMS fonctionnent sur un principe de santé pour tous depuis les années 1980.
- Etc.

8. Comment faire en sorte que ces exemples encore minoritaires et souvent déconnectés les uns des autres puissent être porteurs d'un changement plus global vers une société coresponsable pour le bien-être de tous ? Pour y répondre le projet CO-ACTE a réuni les porteurs de ces différentes initiatives pour étudier ensemble les voies possibles dans ce sens. Quatre réunions thématiques ont été ainsi organisées avec chacune un thème de réflexion:

- [Co-construire un modèle d'organisation socio-économique coresponsable pour le bien-être de tous aujourd'hui et demain](#) les 20&21 mai 2016 à Gloucester (Royaume Uni)
- [Co-organiser l'espace territorial pour le bien-être de tous aujourd'hui et demain](#) les 22&23 juin 2016 à Viana do Castelo (Portugal)
- [Co-assurer les besoins de base \(alimentation, santé, réutilisation\) pour le bien-être de tous aujourd'hui et demain](#) les 27 et 28 Juin à Odemira (Portugal)
- [La démocratie et la gouvernance des biens communs pour le bien-être de tous aujourd'hui et demain](#) les 17 & 18 septembre 2016 à Timisoara (Roumanie)

9. Ces quatre réunions successives ont permis de préciser les bases de ce que serait une organisation socio-économique coresponsable pour le bien-être de tous : une économie fondée sur des partenariats librement accordés pour un partage des responsabilités par rapport à des fonctions sociétales plutôt que sur l'achat et la vente de biens et services. Ce type d'économie (appelée aussi « économie de la coopération et de la fonctionnalité ») existe déjà pour certains secteurs comme l'alimentation (cas des CSA ou AMAP) ou la santé (maisons médicales en Belgique) ou encore les services aux entreprises et aux municipalités. Leurs plus-values tant sur le plan économique que social, humain et environnemental sont si élevées par rapport à l'économie de marché conventionnelle qu'elles représentent inéluctablement des solutions d'avenir. Cela implique néanmoins certaines conditions, comme cela a été mis en évidence dans les réunions thématiques :

- Le passage d'un secteur (alimentation, santé, etc.) à une approche intersectorielle au niveau d'un ou plusieurs territoire(s) implique l'existence de structures de concertation territoriale

pour préciser les différentes fonctions sociétales et le partage des responsabilités. Le lien avec la démocratie collaborative locale développée dans SPIRAL et d'autres approches similaires (agendas 21, mouvement transition, etc.) devient alors clair²

- Cela implique également une évolution dans la motivation à travailler vers la motivation basée sur le sens et la fonction de l'activité à laquelle chacun participe plutôt que la rémunération. Le développement des pratiques de l'économie du don mettent en évidence la crédibilité et la faisabilité d'une telle évolution. Les territoires qui expérimentent le revenu de base universel sont à cet égard des creusets d'enseignements particulièrement intéressants, du fait qu'ils résolvent le problème du revenu pour vivre et libèrent ainsi tout le potentiel de motivation non exprimés par impossibilité de choix, notamment pour les populations les plus défavorisées. Le potentiel d'effets positif est considérable, non seulement en termes de bien être, mais aussi en termes d'initiatives, créativité, innovations, etc.
- Cela implique aussi une souplesse dans la gestion des ressources. A cet égard les expériences existantes en termes de gouvernance partagée des biens communs sont particulièrement riches d'enseignements (voir les expériences présentées dans la 4^{ème} réunion thématique). La aussi un lien intéressant peut être fait avec les structures de concertation territoriales, une fois constituées et reconnues comme telles.
- Cela implique enfin une évolution de la conception de l'éducation et de la préparation à la vie active, notamment par un apprentissage de la coresponsabilité pour le bien-être dans les lieux mêmes d'éducation. Les expériences existantes dans les écoles sont elles aussi des contributions essentielles.

10. En conclusion l'exploration de ces voies nécessite un processus d'expérimentation à conduire dans tous les territoires potentiellement intéressés. La diversité des contextes locaux et nationaux et des processus sera essentielle pour pouvoir tirer des enseignements suffisamment larges et complémentaires les uns des autres et en dégager des lignes d'orientation qui, sans être prescriptives, donnent des points de repère sur comment évoluer vers une société coresponsable pour le bien-être de tous à l'échelle globale.

c) Réflexion sur les conditions de l'expérimentation : vers une co-expérimentation multiniveaux

11. Une telle expérimentation demande néanmoins de bien en préciser les conditions de pertinence et de réussite. La réunion de synthèse réalisée à Charleroi les 28, 29 et 30 septembre avec des personnes ayant l'expérience du secteur public a été particulièrement importante à cet égard. Plusieurs éléments relevés au cours de cette réunion ont mis en évidence la nécessité d'étendre l'expérimentation à d'autres niveaux étant donné les freins que peuvent constituer certaines formes de gouvernance supérieure (nationale, internationale) à une véritable expérimentation locale.

12. Parmi ces freins ont été relevés les suivants:

- L'organisation sectorielle propre aux politiques publiques conduit à une fragmentation des processus locaux qui finit par s'inscrire dans le paysage institutionnel local, rendant très difficile voire souvent impossible une refonte sur une base territoriale intersectorielle. Ceci est particulièrement manifeste dans les politiques sectorielles qui s'inscrivent déjà dans la concertation et qui promeuvent donc des structures de concertation locales propres à dans leur secteur. La démultiplication des structures de concertation par secteur constitue alors un obstacle majeur au développement d'une

² Dans SPIRAL cela concerne les phases 4 à 7 : 4- Réflexion partagée sur les voies possibles ; 5- Co-décision sur les choix d'action, les moyens mobilisés et le partage des responsabilités ; 6- Co-action ; et 7- Co-évaluation.

démocratie collaborative globale au niveau du territoire. Une façon de résoudre ce problème est d'instituer par la loi une structure de concertation territoriale unique servant d'interlocuteur pour tous les Ministères et services publics, avec tous les autres avantages que cela présente (exemple du Cap Vert avec la loi des CRP).

- Les modes de financement par appel à projets dans le respect strict des règles de concurrence, accentuent la compétition plutôt que la coopération entre acteurs de la société civile, entraînant parfois des pertes de capital social et de confiance considérables. On peut, tout au contraire, faire des appels à projets fonctionnant comme des leviers de coopération et de mobilisation en introduisant des critères de coopération dans l'appel à projet, comme cela se pratique déjà dans certains territoires.
- Par ailleurs la coresponsabilité appelle à un contrôle partagé sur les résultats globaux et les impacts par rapport à des objectifs préalablement accordés. C'est à l'opposé des contrôles sur les activités ou, pire, sur les dépenses et taux de déboursement comme c'est encore souvent le cas dans le contrôle financier des projets. Ce dernier type de contrôle encore très répandu entraîne une mobilisation des ressources humaines et des attentions sur les procédures financières plutôt que sur les processus, leurs effets et les leçons apprises avec des coûts injustifiés et parfois exorbitants si on en fait le calcul réel et on les compare au coût du projet concerné.
- L'assimilation encore trop répandue du service public au seul secteur public prive les territoires de la possibilité d'expérimenter de nouveaux partenariats entre le secteur public et la société civile pour assurer des services publics et d'intérêt général. Les exemples de ce type de partenariat mettent pourtant en évidence les gains très élevés obtenus en termes d'efficacité et d'efficience. Ceci grâce au grand potentiel humain mobilisable (travail bénévole reconnu socialement), apportant des compétences complémentaires de celles des fonctionnaires (connaissance du terrain, décentralisation au niveau microlocal, etc.). Le recours aux NTIC démultiplie les possibilités dans ce sens.
- Les différences de temporalité entre les décisions administratives et de financement et les processus collaboratifs sont des sources de rupture des dynamiques territoriales, ne leur laissant pas le temps de murir sur la base d'une véritable concertation.
- Plus généralement la conception des projets au sein des institutions publiques, surtout si elles sont centralisées, pour être ensuite transposées dans les territoires (approche top down/descendante) constituent des freins considérables aux dynamiques locales. Cela conduit en effet à l'imposition de cadres préétablis qui, au pire, sont en décalage avec les besoins locaux, et au mieux ne laissent pas le temps de la conception locale, indispensables pour que les processus de concertation puissent s'épanouir et avoir tous les effets dynamiques qu'ils peuvent produire.

13. Ces différents exemples mettent en évidence la nécessité d'expérimenter de nouvelles voies pas uniquement au niveau local dans les territoires mais aussi dans modes de gouvernance à des niveaux supérieurs. Ce sont en effet, des gains gigantesques qui sont en jeu que ce soit en termes de coûts des projets et des services ou en termes de dynamiques potentielles pour le développement de la coresponsabilité dans la société.

14. L'expérimentation à conduire est donc une expérimentation multiniveau, concernant aussi bien les dynamiques territoriales au niveau local que les modes de gouvernance des institutions publiques à différents niveaux (local, régional, national, international). Cette expérimentation multi-niveaux portera ses fruits si elle est entendue comme une co-expérimentation, dans le sens où elle conçue comme un processus partagé entre acteurs

locaux et acteurs de la gouvernance des fonds publics pour réfléchir ensemble aux meilleures voies d'avenir et ensemble expérimenter les solutions qui paraissent les plus intéressantes. Nous sommes ici dans une approche de coresponsabilité verticale entre le niveau local de la société civile et les différents niveaux de la gouvernance des fonds publics. Il est clair que les élus ont un rôle essentiel à jouer pour la promotion d'une telle expérimentation, s'agissant de mobiliser à la fois la société civile et les appareils administratifs dans un projet à portée politique visant la coresponsabilité pour le bien-être de tous, générations futures incluses.

15. Afin de bien poser les objectifs et modalités d'une telle co-expérimentation et qu'ils puissent être entendus, ajustés et appropriés par l'ensemble des acteurs concernés, nous proposons la formalisation d'un cadre de co-expérimentation composé de trois éléments :

- Un cadre conceptuel permettant de bien poser les bases de l'expérimentation : la coresponsabilité pour le bien-être de tous aujourd'hui et demain comme objectif de progrès et tout ce que cela implique ;
- Un cadre organisationnel portant sur la façon d'organiser la co-expérimentation multiniveau, tant au niveau local qu'à des niveaux supérieurs
- Un cadre opérationnel précisant les modalités de mise en œuvre.

16. Une première formalisation de ces trois cadres, construite à partir des résultats du projet CO-ACTE, est proposée dans la section concernant le deuxième volet de la feuille de route (voir ci-après la section 4). Il ne s'agit là que d'une première hypothèse qui pourra être ajustée et complétée au fur et à mesure, notamment pendant la Troisième Rencontre Internationale des Territoires de Coresponsabilité à Braine l'Alleud et après la rencontre, suivant les résolutions qui y auront été prises.

d) Réflexion sur les conditions de capitalisation des enseignements

17. Une orientation essentielle dans tout ce processus est le principe d'une autonomie et liberté de choix des contenus de l'expérimentation suivant les contextes locaux, nationaux et continentaux. Chaque territoire ou chaque pays ou continent hérite d'un contexte historique culturel, institutionnel spécifique et c'est la diversité des expériences qui peut être porteuse d'enseignements, les échecs étant parfois autant voir plus riches de leçons apprises que les réussites. L'essentiel est d'apprendre les uns des autres et ne pas se renfermer dans des mécanismes de compétition, d'auto-défense ou de protection.

18. Cela nous conduit à la problématique de l'appropriation ou capitalisation³ des acquis de l'expérimentation et de leur transmission. Trop souvent dans le passé les résultats des expérimentations réussies n'ont pas été pris compte dans les réflexions sur les politiques publiques et ont fini par se perdre. Pour éviter ce type de situation il convient de bien préciser avant même le démarrage de l'expérimentation les modalités de capitalisation des enseignements et les engagements pour leur prise en compte effective. Trois questions se posent sur ce plan :

- Comment faire le lien avec d'autres réseaux qui sont déjà dans des processus de capitalisation ;
- Comment organiser la capitalisation, sur quels modes ?
- Comment préciser les bases de validation des connaissances

³ La remarque a été faite par Mabel lors de la réunion de Charleroi que le terme de capitalisation n'est pas très heureux et qu'il est préférable de parler d'appropriation collective. Néanmoins, s'agissant d'une appropriation à l'échelle de la société globale nous utiliserons ici le terme « capitalisation » pour des raisons de simplicité.

Le lien avec d'autres réseaux

19. La capitalisation des acquis des expérimentations se réalise déjà de manière plus ou moins formelle dans les réseaux de territoires. C'est le cas, par exemple, du réseau des villes santé promu par l'OMS, du réseau des villes éducatives, du réseau des villes durables, celui des villes lentes, des agendas 21, des villes en transition, des territoires de l'économie sociale et solidaire, etc. Tous ces réseaux pratiquent des échanges et développent, de manière plus ou moins formalisée et systématisée des savoirs cristallisés autour du concept qui les rassemble. Mais rarement ces processus d'apprentissage se croisent et s'intègrent. Ils fonctionnent plutôt en parallèle, même s'ils arrivent à des conclusions proches. L'intégration de ces acquis se produit presque uniquement dans les territoires qui appartiennent à plusieurs de ces réseaux.

20. Cette question mérite un vrai débat car cette situation constitue en soi un obstacle à un progrès de la société dans son ensemble. Comment faire en sorte que le processus de capitalisation des savoirs faire à partir des expérimentations sur le terrain ne soit pas fragmenté par la référence à des concepts différents mais complémentaires. Comment intégrer ces différents concepts en un concept chapeau qui permettent une mutualisation des acquis entre les réseaux, sans que chacun perde son autonomie d'existence et de fonctionnement, mais que tous se retrouvent dans un objectif commun qui permette de mettre en valeur les complémentarités et synergies possibles ?

21. Cette question est d'autant plus difficile que le concept auquel chaque réseau se réfère a en soi vocation d'être un concept intégrateur. L'OMS définit la santé de manière très large, l'assimilant au bien-être, la notion de villes durables est transversale, idem pour les agendas 21 les villes en transition, etc. De ce point de vue la notion de coresponsabilité pour le bien-être de tous aujourd'hui et demain du réseau TOGETHER semblerait être la plus intégratrice de tous ces concepts. Mais c'est une question à débattre ouvertement. Une autre façon, complémentaire, d'intégrer les processus de capitalisation entre les réseaux serait de se référer aux objectifs du développement durable accordés en 2015 pour 2030 ainsi que ceux de la COP 21. La capitalisation porterait alors sur les meilleurs chemins et méthodes pour parvenir à ces objectifs.

Le mode de capitalisation : la production de chartes et recommandations par la démocratie délibérative

22. Revenant sur l'idée de co-expérimentation entre les niveaux la question se pose de comment organiser la capitalisation dans un processus de confrontation entre les parties prenantes des différents niveaux, du local au global. Et quels résultats en attendre, comment les légitimer, les faire reconnaître ?

23. On en vient ici à une idée qui a été débattue lors de la quatrième rencontre thématique à Timisoara puis à Charleroi, à savoir l'intégration des acquis dans des chartes et recommandations complémentaires de celles déjà existantes, par des processus de démocratie délibérative. Les processus de démocratie délibérative alternant phases ouvertes de collectes d'informations et d'opinions et phases de délibération sur les conclusions avec des citoyens tirés au sort semblent être en effet la forme la plus aboutie de réflexion et appropriation collective à l'échelle de la société. Le fait d'intégrer les conclusions dans des chartes et recommandations permet d'en légitimer et reconnaître la valeur sans pour autant leur donner une valeur prescriptive. Libre sera alors à chaque territoire et chaque gouvernements de se les approprier par les processus de démocratie représentative déjà existants.

24. Précisons bien ici qu'il ne s'agit pas de voir les chartes et recommandations comme des éléments figés que l'on finit par classer et oublier mais comme des documents de référence évolutifs et vivants, en interaction avec les pratiques réelles au différents échelons de la société.

Comment assurer un processus d'apprentissage de la capitalisation

25. Reste une question majeure, à savoir : comment permettre que ces processus de délibération se passent de manière chaque fois plus fluide ? Autrement dit comment faire en sorte que l'apprentissage collectif au niveau de la société porte également sur les propres processus de capitalisation ? Il y a là un champ de recherche particulièrement important qu'il ne saurait être question de traiter dans ce document mais qui doit être posé comme tel. En d'autres termes la propre construction de connaissances au niveau de la société sur le développement durable et le savoir vivre ensemble doit pouvoir faire l'objet d'un processus de réflexion et de délibération, par exemple en développant une charte spécifique sur cette question.

26. En clair c'est la question de la construction des critères de validation et de légitimation de la connaissance qui est posée ici, comme par exemple la validation des connaissances produites par construction intersubjectives dont l'authenticité est garantie. Notons à ce propos que le monde scientifique dispose de *facto* de ses propres critères de validation et légitimation des connaissances qu'il produit, construits laborieusement au cours des cinq derniers siècles. En revanche le bon fonctionnement de la société pour assurer le bien-être de tous de manière durable est un champ de connaissances qui, étant considéré du domaine de l'opinion, ne fait pas l'objet d'une véritable recherche progressive sur les modes de validation et de légitimation les plus appropriés. Ceci contribue à maintenir un certain flou sur les éléments essentiels pour le progrès de la société dans une période de l'histoire où il y a urgence. Ne serait-ce que sur les objectifs du progrès où, 40 ans après les premières alertes sur les limites de la croissance du PIB, aujourd'hui reconnues par les gouvernements et les institutions internationales, cette question n'est toujours pas clairement résolue.

e) Conclusion : vers une feuille de route à trois volets pour l'articulation de 3 formes de démocratie

27. En conclusion la meilleure feuille de route que l'on puisse proposer dans la suite du projet CO-ACTE comprendrait 3 volets complémentaires :

- Un premier volet consistant à poursuivre la démarche d'expression démocratique directe, introspective et prospective, telle qu'elle a été développée dans SPIRAL depuis 10 ans puis dans CO-ACTE depuis près d'un an afin de mettre en lumière et légitimer, à partir de la parole des citoyens, ce qui est essentiel pour le progrès de la société : l'affirmation de l'objectif de bien-être de tous aujourd'hui et demain, défini par les citoyens eux-mêmes avec ses dimensions matérielles et immatérielles; la coresponsabilité comme voie essentielle pour y parvenir ; et tout ce qu'elle implique, notamment en termes d'équité, de renouveau de la démocratie et de la gouvernance, d'organisation de l'espace et du temps, etc.
- Un deuxième volet de co-expérimentation pluri-niveaux tel que décrit ci-avant portant sur le développement d'une démocratie collaborative dans les territoires et l'expérimentation de nouvelles formes de gouvernance aux niveaux supérieurs pour faciliter ce développement;

- Un troisième volet de capitalisation des résultats sous formes de chartes et recommandations par des processus de démocratie collaboratives.

Chacun de ces volets fait l'objet d'une section dans la suite du document

28. Les trois volets de la feuille de route mettent en évidence l'intérêt articuler 4 composantes de la démocratie qui, ensemble, pourrait représenter une forme d'intelligence collective avancée dans la société:

- L'expression démocratique directe des citoyens (démarche introspective et prospective, individuelle et collective) permettant de faire émerger les objectifs partagés au niveau de la société, définis de manière démocratique avec la participation de tous et un droit à la parole égal pour tous (le bien-être de tous dans ses différentes composantes, la coresponsabilité et tout ce que cela implique en termes d'équité, etc.). Le lien pourra être fait avec les objectifs déjà reconnus au niveau international et mondial (notamment les 17 objectifs de développement durable souscrits en 2015 pour l'horizon 2030) ainsi que ceux concernant les engagements en matière énergétique).
- La démocratie collaborative pour le développement autonome et concerté des processus dans les territoires.
- La capitalisation doit pouvoir s'appuyer sur la diversité des expériences, tant au niveau national, suivant le niveau d'avancement des cadres nationaux (par exemple en mettant en valeur les pays qui ont déjà des cadres légaux pour les structures de concertation territoriales) qu'au niveau local et/ou régional. Ce serait le rôle de la démocratie délibérative d'assurer cette mise en commun de tous les acquis
- Comme dit ci-avant, les produits de la capitalisation n'auraient pas de valeur contraignante sur les politiques publiques, celles-ci découlant du jeu de la démocratie représentative, mais auraient avant tout une valeur d'éclairage et d'alimentation de la réflexion dans les débats démocratiques. C'est pourquoi il est proposé qu'ils soient formulés sous la forme de chartes du vivre ensemble sur une même planète, en les présentant comme des références non contraignantes mais facilitatrices des débats et des décisions. L'avantage des chartes non contraignantes est aussi qu'elles peuvent évoluer dans le temps en s'enrichissant des éléments nouveaux qui ressortent des expériences de terrain et de l'évolution de la société.

Annexe 3 : Continuité et systématisation des démarches SPIRAL et CO-ACTE (volet 1 de la feuille de route)

Les processus de concertation auprès des citoyens avec le projet CO-ACTE confirme ce qui a déjà été mis en évidence dans la définition du bien-être de tous, à savoir : une démarche de démocratie directe introspective et prospective, individuelle puis collective libère la pensée de toutes formes de manipulation ou d'effet de mode (pensée de groupe à l'échelle de la société cf Irving Janis) pour laisser la place aux aspirations profondes dans leur authenticité et bon sens qui en ressort. Ce résultat est particulièrement intéressant pour reconstruire l'avenir de nos sociétés sur des bases saines qui assureront leur pérennité dans le long terme.

C'est pourquoi nous demandons, en tant que réseau international des territoires qui ont développé cette approche à ce qu'elle soit reconnue comme une démarche essentielle dans la gouvernance du monde moderne. Nous invitons formellement les gouvernements à s'en emparer et nous proposons qu'un fonds en assure le bon fonctionnement par le WEB et qu'un conseil de surveillance international soit mis en place pour en garantir la bonne conduite à ses différents niveaux.

Le réseau international TOGETHER qui en assure actuellement le développement reste à disposition pour garantir la continuité du processus dans une phase transitoire et pour finaliser les éléments d'analyse des résultats qui restent à réaliser si des moyens sont mis à sa disposition pour ce faire.

Annexe 4 : Le cadre de la co-expérimentation pluri-niveaux (volet 2 de la feuille de route)

29. Comme précisé ci-avant le cadre de co-expérimentation pluri-niveaux proposé est composé d'un cadre conceptuel posant les bases de la co-expérimentation, d'un cadre organisationnel précisant comment elle pourrait être organisée et un cadre opérationnel précisant sa mise en œuvre.

30. Les trois cadres présentés ici sont une première hypothèse telle qu'elle est sortie des réflexions des réunions de CO-ACTE. Ils seront affinés et corrigés pendant la Troisième Rencontre Internationale des Territoires de Coresponsabilité à Braine l'Alleud et après.

5.1- Le cadre conceptuel

Le cadre conceptuel de base

31. En termes conceptuel le processus qui est proposé repose sur les mêmes éléments que ceux des démarches SPIRAL et CO-ACTE, à savoir :

- la nécessité de repenser le progrès dans sa dimension interactive, au-delà de la croissance ;
- la mise en avant du bien-être de tous, générations futures incluses, comme objectif ultime de progrès ;
- le rôle central des citoyens pour préciser cet objectif dans une démarche de démocratie directe introspective et prospective ; et
- la nécessité de la coresponsabilité acteurs publics, privés et citoyens pour progresser ensemble dans ce sens.

32. On trouvera en annexe un tableau résumant les principaux arguments à débattre.

Les apports complémentaires du projet CO-ACTE

33. Par ailleurs du projet CO-ACTE (démarche prospective avec les citoyens et réunions thématiques) il ressort un certain nombre d'éléments qui complètent et approfondissent ce cadre conceptuel.

- Tout d'abord concernant la démarche auprès des citoyens : comme déjà référé au chapitre 3, elle met en évidence les éléments qui, selon eux, sont indispensables pour parvenir à la coresponsabilité pour le bien-être de tous (voir la synthèse des expressions des citoyens disponible sur le WEB). Ces éléments, s'ils peuvent sembler relever a priori de l'utopie (comme, par exemple, l'équité dans les revenus et dans l'accès aux ressources et bien d'autres), offrent un cadre de référence en termes d'objectifs, cohérent avec la coresponsabilité pour le bien-être de tous et qui se retrouve de facto dans beaucoup d'initiatives qui émergent du terrain.
- La question a été alors ensuite de voir comment, à partir de la diversité des initiatives existantes préciser ce cadre d'objectifs et les chemins pour y parvenir. Quatre réunions thématiques ont été réalisées à cet effet. En voici les principales conclusions.

a) Cadre conceptuel découlant des 3 premières réunions thématiques

34. La prise en compte du bien-être de tous comme objectif du progrès plutôt que la croissance de la production et de la consommation de richesses mesurées par la monnaie conduit à revoir les concepts de base de l'économie. Notamment ceux d'efficacité et de productivité doivent se rapporter au bien-être généré par rapport aux ressources utilisées dans leur globalité et non plus seulement à la rentabilité monétaire.

35. De ce point de vue la coresponsabilité dans les rapports économiques ouvre des perspectives d'amélioration considérable en termes d'efficacité et de conciliation entre l'objectif du bien-être de tous au présent et la réduction de l'empreinte écologique pour les générations futures. Ceci se retrouve en particulier dans les rapports de coresponsabilité entre fournisseurs et usagers de biens et de services, comme les partenariats solidaires entre agriculteurs et consommateurs (CSA, AMAP, ...), les maisons médicales (Belgique – coresponsabilité entre une équipe médicale et les habitants pour la santé dans un quartier), et plus généralement l'économie de fonctionnalité et de coopération. On le retrouve également dans tous les circuits de solidarité de remise en circulation (avec ou sans réparation) des biens de consommation (nourriture, vêtements, équipements, etc.), la lutte contre le gaspillage et le zéro déchet, ainsi que toutes les formes de réutilisation des espaces et autres ressources non utilisées, rapprochant la production et les besoins, comme les jardins partagés et les nouvelles formes d'agriculture urbaine.

36. La notion de fonction sociétale reconnue d'une institution et d'une entreprise pour la production d'un bien ou d'un service essentiel pour le bien-être individuel et collectif (alimentation, santé et hygiène, éducation, transport, etc.) introduit une motivation pour l'affectation de temps de travail individuel et/ou collectif à une activité productrice, sans qu'il soit nécessairement lié à une rémunération. De nombreux exemples surgissent ainsi d'une économie du don qui va au-delà des cercles familiaux traditionnels comme, par exemple, les « incroyables comestibles » qui se sont répandus rapidement en Europe. Elles restent cependant encore à l'échelle de groupes informels et sur des temps de vie limités car le besoin d'un revenu reste omniprésent.

37. A cet égard la garantie d'un revenu de base universel proposée par le réseau BIEN permettrait de libérer le lien contraignant entre travail et rémunération au profit de nouvelles formes de motivation et d'engagement par rapport à un sens global de société, sans pour autant mettre en péril la solidarité structurelle et la redistribution des richesses qui est organisée par la sécurité sociale existante, vecteur d'une société moins inégalitaire. Les expérimentations déjà réalisées dans certaines villes confortent ces conclusions⁴.

38. Ces nouveaux rapports économiques clarifient la question de l'utilisation des ressources, notamment en mettant en avant le temps de vie comme ressource universelle plutôt que la monnaie, dont le sens est devenu totalement opaque, constituant une barrière aux rapports sociaux de solidarité et de coresponsabilité. On retrouve ce besoin de recherche de signification des moyens d'échanges dans les expériences de plus en plus nombreuses de monnaies locales. Cependant celles qui se basent sur le temps, comme les banques du temps ou les SELs mettent en évidence le potentiel que représente une refonte des rapports économiques sur le temps, en posant d'emblée la question de l'équité (même valeur du temps de vie). Ceci non seulement en termes quantitatifs, mais aussi qualitatifs, par la prise en

⁴ Mettre ici les références signalées par Louise Haag et Marjorie Jouen. A signaler également que le Département de la Gironde envisage également le lancement expérimental du revenu universel

compte des capacités propres à chaque individu et des parcours et projets de vie. Elles facilitent l'émergence de différentes formes de solidarité (intergénérationnelles, inter-sociales) au-delà de celles déjà instituées. La clarification par le temps permet aussi de repenser l'usage de l'espace et du temps dans les territoires de vie, comme le font par exemple les villes des réseaux Tempo en France et en Belgique.

39. La mise en avant des temps de vie comme ressource universelle plutôt que la valeur monétaire permet de clarifier certaines problématiques essentielles du développement durable. Par exemple la tendance depuis plus d'un siècle à la réduction du temps consacré à l'agriculture s'est traduite par une réduction draconienne de la population active agricole, l'exclusion de la majorité de la petite paysannerie et l'intensification et l'industrialisation de l'agriculture et de l'élevage. L'utilisation massive de produits phytosanitaires, antibiotiques etc. et la perte de biodiversité qui en découlent posent des problèmes environnementaux et de santé humaine dont on mesure à peine les conséquences à long terme. A l'inverse il est aujourd'hui démontré que les formes d'agro-écologie comme la permaculture permettent une production supérieure, suffisante pour couvrir l'ensemble des besoins à condition de consacrer plus de temps de vie aux activités agricoles, donc d'inverser la tendance qui prévaut depuis plus d'un siècle. La réaffectation de temps à l'agriculture peut se faire par une approche globale concertée des besoins et des affectations des temps de vie, tirant profit des gains de productivité du travail que permet une économie de la fonctionnalité et de la coopération, outre les effets d'amélioration de la santé et donc de réduction des coûts de santé que permettent une alimentation saine et une approche coresponsable de la santé.

40. Faisant le lien entre ces propositions et celle du revenu de base universel du réseau BIEN, l'introduction d'un revenu de base universel pour l'alimentation saine financé partiellement ou en totalité par les économies de sécurité sociale que cela générerait permettrait de rééquilibrer de facto les ressources dédiées à l'agriculture par rapport à d'autres secteurs. A la condition toutefois qu'une telle mesure soit mise en œuvre dans le cadre d'un engagement coresponsable entre citoyens consommateurs, producteurs et pouvoirs publics.

b) Mise en pratique de la coresponsabilité pour le bien-être de tous

41. Dans son acception générale la coresponsabilité pour le bien-être de tous est la le partage généralisé du sentiment de responsabilité pour la communauté des humains et la planète Terre, sans exclusion ni discrimination, sa concrétisation dans la pratique quotidienne, individuelle et collective, et sa systématisation dans l'organisation politique, juridique et socio-économique de la société (cf Statuts de Together). Le cadre conceptuel qui découle des 3 premières réunions thématiques de CO-ACTE en précise la mise en pratique concrète : la coresponsabilité pour le bien-être de tous n'est pas la responsabilité de tous pour le bien-être de tous dans toutes ses composantes (on ne peut imaginer, par exemple, que chacun soit responsable de la santé de tous). Mais une forme de gouvernance (la gouvernance coresponsable) où les responsabilités sont partagées sous forme de fonctions sociétales (par exemple pour la santé, l'alimentation, l'éducation, etc. des habitants d'un territoire donnée) établies de commun accord sur une base de confiance et d'autonomie. Coresponsabilité, confiance mutuelle et autonomie de chacun ou de chaque groupe d'acteurs pour assumer la responsabilité d'une fonction sociétale pré-accordée en sont les trois dimensions complémentaires.

42. La question se pose alors de savoir quelles sont les conditions d'émergence d'une telle gouvernance coresponsable. Les multiples initiatives de terrain échangées dans les 3 premières réunions thématiques ont mis en évidence la forte motivation et créativité citoyenne pour lancer des démarches de coresponsabilité assurant des fonctions sociétales dans tous les domaines de la vie sociale. Cependant l'expérience de SPIRAL met aussi en évidence la difficulté à maintenir ces initiatives dans le long terme si elles ne sont pas relayées par des formes d'intégration dans le fonctionnement normal de la société, par l'affectation de temps et de moyens et de signaux (signals, nudges) qui font qu'elles entrent dans les comportements partagés et la culture de la société. Cette question est sans doute au cœur de la problématique du changement et du basculement vers la gouvernance coresponsable. Elle renvoie à plusieurs types de problématiques :

- Comment repenser la réaffectation du temps sur des bases nouvelles ? Le revenu universel en serait la condition nécessaire. Mais non suffisante car cela implique également une réflexion partagée sur l'affectation des temps de vie dans les choix de parcours de vie de chacun.
- Comment cela peut se traduire en nouveaux signaux/signals/nudges autres que ceux classiques du travail rémunéré, afin que cela puisse entrer dans fonctionnement habituel et la culture de société.
- Où placer la limite entre les dimensions du bien-être plus « privées » qui relèvent des choix de chacun et celles sociales qui demandent une approche de coresponsabilité ?
- Quels changements cela implique dans la façon dont les pouvoirs publics se situent face à ce besoin de relai des initiatives citoyennes volontaires ? Comment résoudre le problème de l'écart entre la temporalité de ce besoin et celle des administrations et des décisions politiques ?

43. Les réponses à ces questions demandent de l'expérimentation au niveau local et un apprentissage partagé au niveau global.

5.2- Le cadre organisationnel

La nécessité d'organiser la concertation multiniveaux

44. Partir du constat que la coresponsabilité est la voie la plus efficace et pertinente pour parvenir au bien-être de tous au présent sans porter préjudice aux générations futures invite à réfléchir aux conditions de son affirmation. Toutes les remarques précédentes, découlant des observations et débats dans les réunions thématiques, concourent à démontrer la nécessité d'une concertation globale à différentes échelles territoriales.

45. Les problématiques concernant les grandes orientations relèvent du niveau national, voire international. Dans les exemples qui viennent d'être donnés, c'est le cas des orientations en termes d'utilisation équilibrée du temps et en termes de revenus comme le revenu de base universel. Bien d'autres problématiques impliquent des orientations générales avec des objectifs globaux, comme la reconversion énergétique, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, ainsi que tout ce qui concerne les règles éthiques générales dans les rapports sociaux (droits humains et responsabilités), les formes de solidarité globale, etc. Il n'est pas question dans cette feuille de route de les passer toutes en revue mais avant tout de mettre l'accent sur celles qui font défaut et ce qu'elles impliquent en termes de structures de concertation au-delà du fonctionnement normal de la démocratie représentative.

46. Pour ceci, partons d'abord des territoires locaux/régionaux pour en dégager les nouveaux besoins au niveau global. Au niveau local et/ou régional, la concertation territoriale est essentielle pour mobiliser les ressources et les intérêts et rendre ainsi possible un processus de transformation. Les cas réussis dans ce sens viennent souvent de l'initiative de la municipalité, voire une personne, en général le ou la maire, qui est parvenu à jouer sur les bons effets leviers pour mobiliser tous les acteurs locaux autour d'un projet de transformation auquel tous adhèrent progressivement dans leur propre intérêt. Il existe ainsi des exemples de communes ayant réussi de la sorte à réaliser intégralement leur reconversion énergétique (cas de Montdidier en France), ou à garantir le plein emploi (cas de Marinaleda en Espagne) ou encore à assurer des moyens de production et de vie à tous ses habitants (cas de la freguesia de Linhares Au Portugal).

47. Plus généralement, la concertation territoriale est nécessaire pour pouvoir codéfinir les besoins et les responsabilités sur des bases de fonctionnalité de différentes institutions, entreprises, écoles, producteurs individuels, etc., chaque acteur individuel ou collectif étant organisé pour assurer la fonction qui lui est propre. Ceci se fait le plus souvent au niveau d'un acteur collectif, comme, par exemple, le cas déjà cité des maisons médicales ou encore l'exemple de l'entreprise Viome en Grèce qui, une fois occupée, a redéfini sa fonction de production et ses produits en concertation avec les habitants des territoires proches. Le passage à une concertation transversale permettant d'assurer les complémentarités et articulations possibles est beaucoup moins évident. Il implique une concertation multiniveaux, sachant que l'échelle la plus adéquate n'est pas la même pour assurer chacune des fonctions considérées. Par exemple un partenariat entre producteurs et consommateurs pourra se faire à l'échelle de quelques producteurs et une centaine de familles. Une maison médicale en revanche demande une échelle plus large, au niveau d'un quartier ou d'une commune, voire une intercommunalité, etc..

48. Une véritable concertation territoriale pour impulser la coresponsabilité pour le bien-être de tous nécessite donc un cadre de systématisation multiniveaux impliquant directement ou indirectement tous les acteurs et habitants à chaque niveau. Divers exemples existent de cadres de systématisation de ce type. Ils sont le plus souvent impulsés par des niveaux supérieurs (régional, national ou international) avec cependant le défaut de rester attaché à un objectif particulier lié au Ministère ou à l'institution qui en a été le moteur. Cela rend alors difficile pour ne pas dire impossible une approche territoriale transversale, intersectorielle, ainsi que le lien avec les habitants, restant essentiellement des structures interinstitutionnelles. C'est le cas par exemple des réseaux sociaux locaux présents dans toutes les communes du Portugal continental (hors îles), impulsés par le Ministère des Affaires sociales depuis la loi de 1998. Ils sont bien structurés à différents niveaux territoriaux (freguesias – équivalent petite commune – municipes – inter-municipalités) mais restent limités à un objectif bien précis, celui de coordonner les actions sociales sur le territoire en faveur des populations les plus défavorisées (jeunes, chômeurs, personnes âgées, migrants, etc.). Tout lien avec d'autres objectifs s'avère pratiquement impossible et les habitants eux-mêmes sont absents des débats dans la pratique.

49. Il existe, il est vrai, des structures de concertation territoriales non liées à un secteur, notamment les agendas 21. Lancées lors du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992, celles-ci sont conçues dans un esprit de transversalité incluant les dimensions économiques, sociales, environnementale et culturelles. Elles étaient également censées être des structures participatives des citoyens. Néanmoins l'application de ces principes a varié suivant les

contextes nationaux et le niveau d'engagement de leurs promoteurs. Dans les contextes de forte légitimité de l'action des pouvoirs publics, les agendas 21 sont souvent restées des initiatives des municipalités, rendant difficile la participation citoyenne. Néanmoins, on observe des exceptions comme en Turquie où les agenda 21 ont donné lieu à la constitution d'assemblées citoyennes, limitées cependant au niveau de la commune et donc n'impliquant qu'un nombre très réduit d'habitants.

50. Qui plus est, l'existence de structures de concertation territoriales pour les agendas 21 n'a pas empêché les compartimentations avec l'apparition de structures parallèles promues par d'autres services gouvernementaux et/ou locaux avec d'autres concepts comme par exemple les plans climats qui fonctionnent souvent avec des structures de coordination différentes. L'intégration devient alors difficile, souvent pour des questions de pouvoirs constitués dans ces structures.

Les caractéristiques à rechercher pour une structuration territoriale de la concertation

51. Il ressort de ces réflexions que les caractéristiques à rechercher pour une concertation territoriale porteuse d'intégration et de coresponsabilité sont :

- L'existence de structures de concertation territoriales formelles et reconnues comme telles, avec une fonction de démocratie collaborative complémentaire de la démocratie représentative et avec une règle d'unicité sur chaque territoire (de même qu'il n'est pas imaginable qu'il y ait plusieurs administrations communales du même niveau sur un même territoire).
- Leur caractère fondamentalement ouvert et inclusif de tous les acteurs et habitants du territoire.
- Leur caractère transversal et intersectoriel étant attaché à un objectif général et inclusif de bien-être de tous dans le territoire et ailleurs.
- Leur caractère multiniveaux, y compris le niveau permettant une réelle participation des citoyens.
- Leur indépendance des municipalités, comme structure complémentaire dont le caractère démocratique est fondamentalement reconnu et garanti par la règle d'ouverture et certaines règles éthiques de fonctionnement interne.

52. La promotion de telles structures ne peut être uniquement un processus bottom up. Elles nécessitent des politiques nationales ou internationales (européenne, mondiale) clairement orientées dans ce sens et qui invitent tous les ministères et services à s'appuyer sur elles.

53. Un exemple intéressant à cet égard est celui du Cap Vert qui dispose depuis le début des années 2000 de structures de concertation territoriales formelles et reconnues par la loi à deux niveaux :

- Au niveau des villages avec des associations d'habitants
- Au niveau des îles (microrégions du niveau intermunicipal) avec des plateformes multiacteurs dans lesquelles sont représentées, outre les municipalités, les administrations décentralisées, les ONG et entreprises, chacune des associations d'habitants assurant ainsi un lien formel avec les citoyens.

Mises en place au départ dans un objectif de lutte contre la pauvreté, ces structures de concertation sont en train de devenir les interlocuteurs des différents ministères pour les services qui leur sont propres.

Les plus-values attendues d'une bonne articulation entre structures de démocratie représentative et de démocratie collaborative

Cet exemple à l'échelle d'un petit pays est intéressant par les enseignements que l'on peut en tirer d'ores et déjà.

54. En premier lieu, la concertation territoriale à deux niveaux semble être la figure la plus adéquate pour assurer une démocratie collaborative directe (où chaque citoyen(ne) est à même de s'exprimer et participer pour lui-même/elle-même :

- Le niveau des associations d'habitants d'un même quartier ou village où tous se connaissent et peuvent participer individuellement à la concertation et aux décisions
- Le niveau des plateformes multiacteurs au niveau de la ville ou de l'intercommunalité où les associations d'habitants sont représentées au côté des municipalités et des autres acteurs institutionnels

55. En deuxième lieu, l'articulation formelle entre les structures de démocratie représentatives classiques (municipalités et gouvernement central avec ses ministères) et ces structures de démocratie collaborative introduit une rupture dans la conception de la gestion publique par les seules institutions publiques. Elle permet une participation active de la population à cette gestion. Ainsi dans chaque association d'habitants de village, des jeunes facilitateurs reconnus ont un rôle de relai de tel ou tel ministère pour des services locaux que le ministère n'a pas les moyens de fournir. De surcroît, les moyens de télécommunication modernes – internet, smartphones – rendent cette forme d'organisation d'autant plus pertinente, évitant des déplacements des services jusque dans les divers les villages. Un lien intéressant à cet égard peut être fait avec la proposition de certaines banques du temps italiennes de payer les impôts avec du temps de travail volontaire au lieu d'argent.

56. Un autre intérêt de cette articulation entre structures de démocratie représentative et collaborative est qu'elle permet de donner aux biens communs un statut adéquat pour leur gestion partagée et démocratique locale. En effet, si les structures de démocratie collaborative/concertation territoriales **sont formellement constituées des** habitants (et acteurs) du territoire auquel elles se rapportent, **tout bien qui leur appartient** prend de facto le statut de bien commun géré localement. On peut même considérer qu'il s'agit d'un patrimoine de l'humanité géré localement, puisque la propriété et la gestion du droit d'usage ne sont pas liées à des personnes particulières, mais à la partie de l'humanité qui vit sur ce territoire. On résout de cette façon le problème juridique du statut des biens communs et/ou communautaires tout en restant dans le cadre du droit romain. Ceci invite à revisiter les lois qui ont été créées pour les protéger, telle la loi des baldios (terres communautaires) au Portugal. Cela permet également de donner une garantie à ceux qui décident de mettre à disposition de la communauté locale une partie ou la totalité de leurs propriétés ou héritage, comme cela existe par exemple avec la tradition islamique des biens arrêtés (voir les conclusions de la dernière réunion thématique sur les biens communs et la démocratie).

57. L'existence d'un statut légal des structures de concertation territoriales facilite donc grandement la gestion des biens communs et encourage leur extension. Or, ces formes de gestion collective s'avèrent être des leviers d'une grande efficacité pour progresser vers la

coresponsabilité pour le bien-être de tous. Les expériences existantes dans ce domaine, comme l'exemple de la gestion collective des terres au Larzac ou l'exemple des Community Land Trust pour la gestion collective de l'habitat, illustrent les divers avantages qu'elles présentent : absence de conflits d'héritage, équité dans l'accès aux ressources, coresponsabilité dans leur préservation, autonomie de chacun, renforcement des liens sociaux et de solidarité.

58. En conclusion sur le cadre organisationnel, on voit l'intérêt qu'il y a à prévoir dans la feuille de route pour progresser vers la coresponsabilité pour le bien-être de tous, la promotion d'un cadre légal de la concertation territoriale multiniveaux suivant des principes de démocratie directe et collaborative, complémentaires de ceux de la démocratie représentative. Au-delà du cadre légal lui-même, c'est l'apprentissage de cette forme d'organisation démocratique qui est en jeu et qui demande un processus d'expérimentation dans différents contextes culturels et historiques. Nous avons donné l'exemple du Cap Vert, rendu possible dans le contexte culturel solidaire de ce pays. Reste à savoir si cela est possible dans d'autres contextes et sous quelle forme.

59. La conduite de ce processus d'apprentissage ne peut se limiter au niveau local ou même national. Elle demande une rigueur dans la manière de le conduire et de tirer les conclusions et de les traduire en règles partagées. Ceci nous amène à préciser le cadre opérationnel de la feuille de route.

5.3- Eléments de réflexion sur le cadre opérationnel

Comment se pose le problème

60. L'évolution vers une société coresponsable pour le bien-être de tous demande une bonne articulation entre les expérimentations dans les territoires et les niveaux supérieurs (national et international) dont le rôle est à la fois d'appuyer ces expérimentations et d'en tirer les enseignements dans un processus de validation partagée. La formalisation d'un cadre opérationnel précisant le fonctionnement de ce processus d'apprentissage à plusieurs niveaux permet de lui donner une base de référence commune suffisamment bien formulée pour qu'il soit effectif et se traduise par une véritable évolution sociétale.

61. Voici donc quelques propositions dans ce sens :

- Tout d'abord, il est nécessaire de **bien poser le cadre conceptuel et organisationnel qui sert de point de départ du processus et de référence à l'expérimentation dans les territoires**. La question est ici double : comment s'assurer de la pertinence de son contenu et comment s'assurer de sa reconnaissance et légitimation par tous les acteurs aux différents niveaux de la société. Concernant le premier point, on peut s'appuyer sur les éléments présentés dans ce texte (voir ci-avant le cadre conceptuel et le cadre organisationnel) tout en y intégrant les objectifs déjà reconnus au niveau global (comme les 17 objectifs du développement durable accordés souscrits en 2015) et les prenant comme point de départ d'une réflexion qui peu à peu s'enrichira. Concernant le deuxième point, il convient de prendre en considération les chartes et concepts déjà existants et reconnus pour voir en quoi ils offrent des premiers éléments sur lesquels s'appuyer et en quoi ils demandent à être complétés et intégrés dans un cadre de référence unifié. Au niveau des chartes, la charte des responsabilités sociales partagées du Conseil de l'Europe ou encore la Charte des Paysages, toutes deux reconnues par les gouvernements, peuvent être des leviers intéressants. En termes de concepts, ceux

de villes durables, villes-santé de l'OMS ou encore les villes éducatives nées d'une mise en réseau initiée à Barcelone en 2010, sont des points de départ intéressant à prendre en compte.

- Une fois posés le cadre conceptuel et le cadre organisationnel, il est essentiel de **garantir les conditions de leur expérimentation dans les territoires sur un principe d'autonomie et de coresponsabilité sur les objectifs**. C'est en effet au niveau local (ou régional) qu'on est à même de trouver les meilleures solutions par rapport au contexte historique et culturel du territoire, sans être limité par des normes définies a priori. Les cadres conceptuel et organisationnel doivent donc garantir les conditions de cette autonomie. Celle-ci est une condition indispensable pour permettre la créativité.
- Ensuite, il est nécessaire d'**assurer la transmission et la mise en commun des résultats** entre territoires par des échanges soit par les NTIC soit par des visites et rencontres. Ceci est essentiel pour deux raisons : d'une part pour enrichir l'expérimentation locale et d'autre part pour dégager des enseignements transversaux à capitaliser et valider (point suivant).
- Enfin, il faut prévoir les moyens d'une **capitalisation des enseignements, de leur validation collective et de leur intégration** dans les cadres conceptuels et organisationnels eux-mêmes afin d'améliorer leur pertinence sur la base de ce qui aura été appris et les rendre chaque fois plus effectifs dans la facilitation, l'extension et l'approfondissement de l'expérimentation.

62. Ces conditions sont indispensables pour que les résultats obtenus puissent avoir un effet « boule de neige » et aient suffisamment de poids pour être pris en compte dans les politiques publiques. En d'autres termes, il ne s'agirait pas d'imposer des politiques publiques mais de créer les conditions d'expérimentation et d'apprentissage qui permettent de proposer de nouvelles politiques publiques qui seront ensuite prises en compte ou non par les gouvernements dans les règles du jeu démocratique. Ce point est très important, pour ne pas confondre ce que sont d'un côté les expérimentations et apprentissages et d'un autre les choix politiques, et donc de garder une liberté d'action et de formalisation dans les premiers et de décision pour les seconds.

L'exemple de LEADER

63. L'exemple des Initiatives Communautaires (IC) de la Commission Européenne dans les années 1990 et 2000 est particulièrement intéressant à cet égard car elles ouvraient de fait des espaces d'expérimentation proposés par la Commission Européenne dont les résultats pouvaient être ensuite intégrés ou non dans les politiques publiques aux différents niveaux de décision démocratique (local, national, européen). Notamment l'IC LEADER est celle qui est allée le plus loin dans les principes ci-avant formulés d'autonomie dans l'expérimentation. Conçue dans les années 80 et lancée en 1991 pour revitaliser les territoires ruraux défavorisés en crise suite à l'intensification de l'agriculture et sa concentration dans les zones les plus productives, cette IC est partie du principe que seuls les acteurs vivant dans ces territoires étaient à même de concevoir et mettre en œuvre des solutions qui leur soient appropriées. L'IC LEADER a alors proposé un cadre de financement sur la base de ce qu'on a appelé plus tard les 7 caractéristiques de la démarche LEADER :

- 1) Le partenariat local, en posant comme condition la constitution d'une structure de concertation territoriale formelle regroupant tous les acteurs du territoire pour conduire le processus ;
- 2) l'approche territoriale, consistant à élaborer au sein de cette structure de concertation une stratégie pour le territoire dans son ensemble, s'appuyant sur les ressources existantes ;
- 3) Le caractère intégré de cette stratégie, sortant des approches sectorielles classiques pour dégager des complémentarités et synergies entre secteurs ;
- 4) Le caractère innovateur qui en découle ;
- 5) L'approche ascendante, consistant à partir des habitants et acteurs locaux pour concevoir avec eux ces stratégies et les actions qui en découlent, en donnant aux structures de concertation territoriale les moyens de le faire, notamment avec une équipe technique d'animateurs de terrain;
- 6) La décentralisation des décisions dans les financements, par l'attribution d'une enveloppe globale pour la réalisation de la stratégie territoriale, en laissant la totale autonomie à la structure de concertation pour sa mise en œuvre. Ce principe essentiel implique un contrôle a posteriori sur les objectifs annoncés dans la stratégie et non un contrôle a priori sur le choix des actions ;
- 7) La coopération et la mise en réseau pour permettre les échanges entre territoires et les processus d'apprentissage, de capitalisation et d'intégration dans les politiques publiques.

64. En synthèse, ces 7 caractéristiques créent les conditions d'une coresponsabilité entre le niveau territorial (c-à-d les acteurs locaux organisés en plateforme territoriale) et le niveau global (européen dans ce cas, complété par le niveau national) pour expérimenter et tirer les enseignements pour de nouvelles voies d'avenir pour ces zones. Elles illustrent comment le principe d'autonomie joue un rôle majeur dans la coresponsabilité : le niveau local dispose d'autonomie pour concevoir et mettre en œuvre des solutions sur des objectifs globaux préalablement accordés et le niveau global assure le cofinancement, la mise en réseau et la capitalisation des acquis qui peuvent être repris dans les politiques publiques. La mise en réseau et la capitalisation sont animées par des structures propres à cet effet (Observatoire LEADER au niveau européen et cellules d'animation au niveau national).

65. Cette démarche, totalement inédite pour les institutions publiques, s'est heurtée à beaucoup de freins pour sa mise en œuvre, surtout par la confiance dans la société civile qu'elle requiert. Néanmoins, elle a fortement contribué à changer les habitudes et surtout, elle s'est avérée d'une efficacité remarquable par la mobilisation des énergies et la capacité créative de solutions nouvelles qu'elle a générées. Ce constat a conduit à l'intégration, à partir de 2005, de la méthode LADER dans les politiques de développement rural européennes (et nationales pour certaines), avec cependant une dénaturation des caractéristiques qui avaient fait sa force, notamment les caractéristiques 5 et 6 ci-avant décrites : l'abandon de la décentralisation des décisions de financements et du contrôle a posteriori sur les objectifs au profit d'un contrôle centralisé de plus en plus sophistiqué, souvent objectivement injustifié, a introduit une bureaucratisation excessive cassant la dynamique territoriale. Notamment, cela a totalement absorbé le temps des animateurs en des tâches administratives et de gestion informatisée des dossiers, conduisant à l'abandon de la démarche ascendante avec la population, pour laquelle ces équipes avaient été mises en place.

66. 25 ans après son lancement, quelles leçons tirer de cette initiative communautaire par rapport à ce que pourrait être une feuille de route aujourd'hui pour évoluer vers la coresponsabilité pour le bien-être de tous ?

- En premier lieu LEADER et d'autres initiatives communautaires ou nationales allant dans le même sens ont contribué à une évolution remarquable de la conception du rapport entre pouvoirs publics et société civile, allant dans le sens d'une coresponsabilité par rapport à l'intérêt général et par rapport à la fonction publique.
- Cependant, s'agissant d'une démarche inédite dans un contexte peu favorable, elle était inévitablement limitée par la faiblesse du cadre conceptuel et organisationnel qui la soutenait, expliquant en partie la facilité avec laquelle elle a été dénaturée par la suite. Ce n'est que 7 ans après son lancement que les principes de la démarche LEADER ont pu commencer à être formalisés et reconnus, avec encore beaucoup de limites dans les bases argumentaires qui en démontrent la pertinence.
- Il faut également souligner que le fait d'être limitée à un objectif bien spécifique, celui de la revitalisation économique des zones rurales en crise, a constitué de facto une limitation dans la pertinence de l'initiative. Par exemple LEADER n'a jamais pris en compte réellement la question de l'équité dans les revenus et l'accès aux ressources. La lutte contre l'exclusion sociale est apparue comme un résultat a posteriori avec de fortes limitations puisque ce sont de facto les acteurs économiques les mieux placés qui ont en général bénéficié des financements.

Un cadre opérationnel à quatre niveaux

67. Le cadre opérationnel de la feuille de route que nous discuterons à Charleroi doit donc partir d'un objectif global bien affirmé (la coresponsabilité pour le bien-être de tous, générations futures incluses et ce qu'elle implique selon les citoyens, tout en y intégrant les 17 objectifs du développement durable) et s'appuyer sur un cadre conceptuel et organisationnel solidement argumenté (ou, en tout cas, qui se donne l'objectif d'assurer sa solidité sans concession).

68. La mise en œuvre d'un tel cadre pourrait prendre la forme d'une articulation entre 4 niveaux ;

- Le niveau des territoires d'expérimentation sur une base volontaire. Afin de les encourager, un système de cofinancement pourrait être mis en place en reprenant les principes de LEADER, soit au niveau national, soit au niveau international (européen, mondial) soit les deux.
- Le niveau régional qui assurerait la gestion d'un tel système de cofinancement.
- Le niveau national de mise en place de mesures favorisant la réussite de ces expérimentations : cadres légaux pour les structures de concertation territoriales, lancement du revenu universel, etc.
- Le niveau international (européen et/ou mondial) d'affirmation des objectifs globaux partagés et de capitalisation des méthodes tirés de toutes les expériences de terrain. Le niveau international a un rôle majeur puisque c'est ce niveau qui peut assurer la richesse et l'effectivité du processus d'apprentissage.

Annexe 4 : Éléments de réflexion sur la capitalisation et l'appropriation collective (volet 3 de la feuille de route)

(Première ébauche)

69. Certaines questions majeures apparaissent d'ores et déjà essentielles à prendre en compte dans ces chartes :

- La question de l'égalité dans les droits et les responsabilités, en s'appuyant sur les conventions chartes existantes (convention des droits de l'homme, charte des responsabilités sociales partagées, **charte des droits sociaux de l'OIT**, **Charte des Paysages**, etc.)
- La question de la démocratie, incluant le renouvellement de la démocratie représentative et le rôle spécifique de la démocratie directe et la démocratie collaborative comme complément.
- La question des biens communs et du statut de patrimoine de l'humanité géré localement.
- **La question du temps** est essentielle, tant par rapport aux parcours de vie que dans les échanges locaux et comme ressource dont l'affectation peut être co-décidée à différents niveaux. Elle devrait sans doute faire l'objet d'une charte spécifique (charte du temps)
- En introduction à ces chartes et d'autres qui pourraient apparaître nécessaires, il serait sans doute souhaitable de prévoir un préambule commun pour replacer la question du progrès sociétal au XXIème siècle dans l'histoire de l'humanité, au moment elle touche les limites de l'industrialisation et se trouve confrontée à des défis majeurs (démographiques, environnementaux, climatiques, sociaux, culturels).
- Enfin, une charte sera nécessaire pour préciser les conditions de production **et de légitimation** de la connaissance, de la communication et du dialogue. **Cette question concerne** la feuille de route elle-même et comment elle fonctionne pour clarifier et légitimer le processus **d'appropriation collective** et le sens qui lui est donné. Elle devrait également préciser comment assurer **l'appropriation collective** de ce qui a été appris et la transmission sans tomber dans le travers de la prescription. C'est la question du cadre méthodologique que l'on aborde maintenant.

Annexe 5 : Nature, fonction et constitution d'un Comité de Pilotage pour le suivi de la feuille de route

Dans la suite de la Rencontre de Braine l'Alleud si la feuille de route rencontre un accueil favorable, il est proposé qu'un Comité de Pilotage soit organisé pour le suivi de sa mise en œuvre. Il serait constitué d'un groupe d'interlocuteurs à différentes échelles territoriales et de responsabilité qui partagent l'idée et sont prêts à s'engager ensemble pour rendre la feuille de route effective et suffisamment attrayante. Les fonctions de ce Comité de Pilotage seraient notamment de :

- Veiller à ce que les valeurs centrales soient défendues (motivation des personnes, diversité des apports et culture de fonctionnement, le bien-être, la durabilité, la conscientisation, le dialogue, la coresponsabilité, le principe de confiance, les droits humains, la démocratie, réflexion par rapport au temps)
- Veiller à rassembler le plus grand nombre d'initiatives intéressées à participer à la réflexion,
- Etudier les situations dans lesquelles il est optimal de privilégier l'un ou l'autre type de fonctionnement (démocratie directe, coresponsabilité, démocratie délibérative...)
- Valoriser l'expression individuelle
- Organiser un dialogue intersectoriel
- Effectuer un travail de banque de données et de partage d'expériences,
- faire le lien avec les différents secteurs,
- élaborer des propositions pour faire évoluer la feuille de route,
- Penser des actions permettant aux personnes et milieux réfractaires au changement à se sentir accueilli lorsque les cadres ou systèmes dans lesquels ils fonctionnent ont choisi de rentrer dans des fonctionnements nouveaux.
- Suivi de projets et aussi des vécus différents territoires (pas seulement des individus mais aussi des communautés quelle qu'elles soient)
- Veiller à l'émancipation qui est nécessaire à une réelle coresponsabilité
- Comment organiser la validation collective
- Comment harmoniser le désir d'intérêt personnel avec la sensation qu'il est directement lié à l'intérêt collectif
- Comment rendre la transformation soutenable
- Les bénéfices retournent à des projets qui soutiennent les citoyens
- La coresponsabilité est une question de délimitation des responsabilités, comment instaurer une réflexion et des lieux d'échange pour repenser les limites des fonctions de chacun. Si chacun est coresponsable

Annexe 6 : La vision du bien-être de tous selon les citoyens (résultat de SPIRAL)

Annexe 7 : Les mesures à prendre pour assurer la coresponsabilité pour le bien-être de tous selon les citoyens (résultat de CO-ACTE)